

CETE de l'Est

Laboratoire des  
Ponts et Chaussées  
de Strasbourg

Groupe Acoustique



Réseau  
Scientifique et  
Technique



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Départementale  
des Territoires des Vosges

# Cartes de bruit stratégiques

Grandes infrastructures de transports terrestres

Département des Vosges (88)

Réseau Routier National non concédé

*deuxième échéance*

## Résumé non technique

Vu et annexé à mon arrêté préfectoral

n° 01/2013

du 9 JAN. 2013

la Préfète,

Marcelle PIERROT



Présent  
pour  
l'avenir

Centre d'Études Techniques de l'Équipement de l'Est

# 1. Introduction

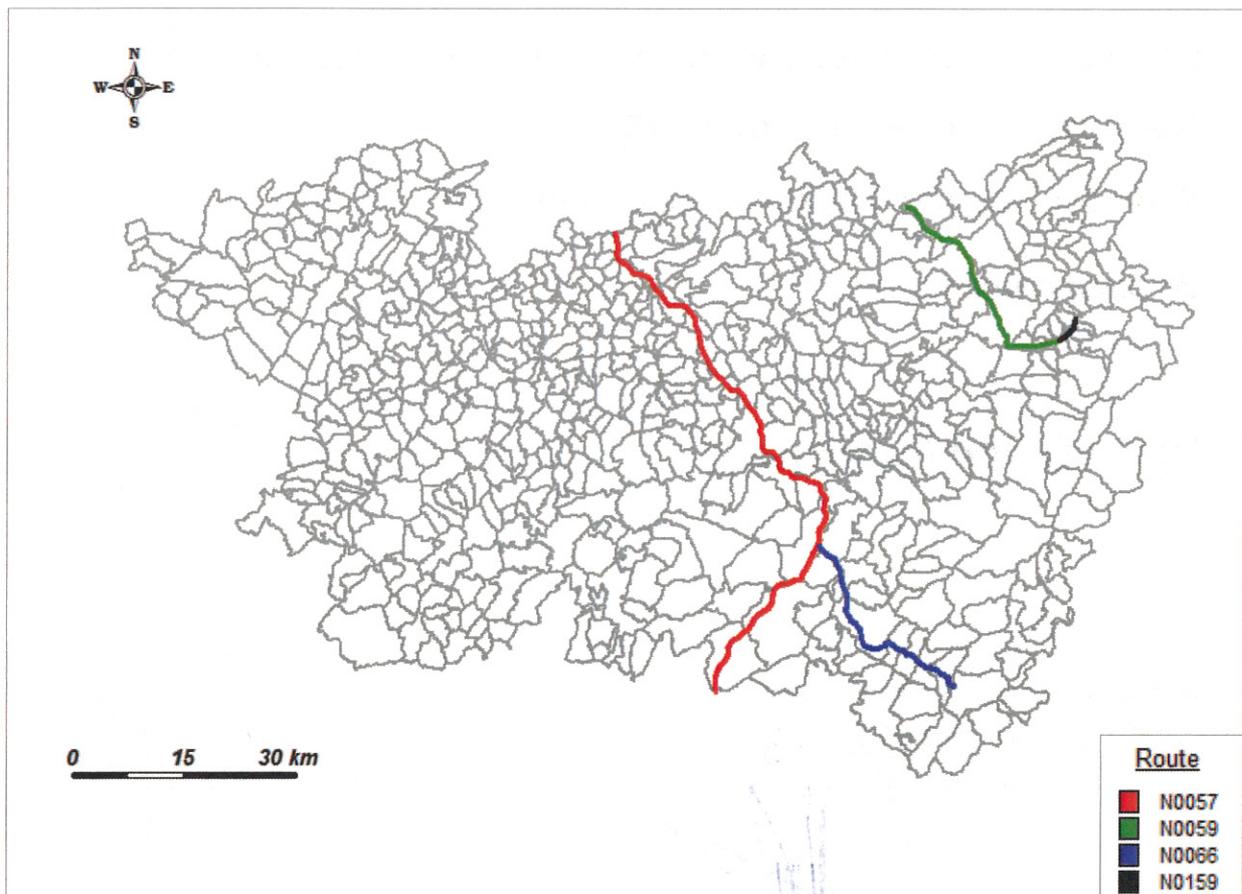
La Direction Départementale des Territoires des Vosges a confié la réalisation des Cartes de Bruit Stratégiques pour les routes nationales non concédées au Centre d'Etudes Techniques de l'Équipement de l'Est – Laboratoire Régional des Ponts et Chaussées de Strasbourg.

Le présent document constitue le résumé non technique des principaux résultats de l'évaluation. La notice annexée précise la méthodologie employée.

# 2. Identification du réseau

Le réseau routier à cartographier ou à mettre à jour pour l'échéance « juin 2012 » correspond aux routes dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an, soit un TMJA (Trafic Moyen Journalier Annuel) supérieur à 8 200 véhicules par jour.

Le réseau concerné par l'échéance 2012 est cartographié Figure 1 et les trafics correspondants sont donnés au Tableau 1.



*Figure 1 : carte des routes nationales non concédées à cartographier dans le département pour 2012*

Route	Début	Fin	TMJA	Pourcentage PL
RN57	Limite Meurthe et Moselle	Limite Haute-Saône	10000 à 35000	16
RN59	Limite Meurthe et Moselle	Echangeur RN159	12000 à 26000	11
RN159	Echangeur RN159	Echangeur Frapelle	12000	10
RN66	Echangeur RN57	Echangeur RD417	18000	10

*Tableau 1 : routes nationales non concédées à cartographier dans le département pour 2012.*

### 3. Secteurs affectés par le bruit : carte de type B

Les cartes de type B correspondent aux secteurs affectés par le bruit au sens de l'arrêté du 03 mai 1996. Elles ont été extraites du classement sonore du département des Vosges pris par arrêté du préfet

Adresse du classement :

<http://www.vosges.equipement.gouv.fr/classement-sonore-r1539.html>

Seules sont reprises les voies correspondant à la directive européenne, ayant un trafic supérieur à 8 200 véh/jour.

### 4. Statistiques d'exposition au bruit

#### 4.1. Dénombrement des populations et établissements sensibles

Le Tableau 2 présente les résultats pour chaque axe, chaque indicateur Lden et Ln.

On calcule le nombre de personnes exposées au-dessus de la valeur limite. Ces valeurs sont à relativiser, il s'agit d'une **estimation par modélisation** et non d'un dénombrement réel. De plus, l'ensemble de la population d'un bâtiment est affecté au niveau sonore maximal du bâtiment quand bien même une seule façade est exposée au bruit de l'infrastructure.

Nom	Nombre de personnes exposées – Lden en dB(A)											
	[55;60[		[60;65[		[65;70[		[70;75[		>75		>68	
N57	6980	3E+1S	2312	3E	730		332		80	1E	655	1E
N59	1102	1E	466		179		99		8		188	
N66	1242	1E+1S	684	1S	480	1E	576		32		808	1E
N159	53		5		2		2		0		4	
<b>Total</b>	9377	5E+2S	3467	3E+1S	1391	1E	1009		120	1E	1655	2E

Nom	Nombre de personnes exposées – Ln en dB(A)											
	[50;55[		[55;60[		[60;65[		[65;70[		>70		>62	
N57	4323	2E+1S	1302	2E	480	1E	163		2		399	1E
N59	494		238		102		8		0		40	
N66	702	1S	480	1E	590		32		0		291	
N159	4		1		1		0		0		0	
<b>Total</b>	5523	2E+2S	2021	3E	1173	1E	203		2		730	1E

Tableau 2 : dénombrement des populations et établissements sensibles (E=enseignement, S=santé).

## 4.2. Estimation des superficies exposées

Les superficies en Lden ont été calculées en englobant les bâtiments et en retirant la plateforme des routes.

Voie	Surface exposée à Lden (dB(A)) supérieur à		
	55	65	75
RN57	53,66	11,58	2,23
RN59	12,82	2,87	0,74
RN66	12,52	2,96	0,43
RN159	1,79	0,4	0,04
<b>Total</b>	80,79	17,81	3,44

Tableau 3 : estimation des superficies exposées en km<sup>2</sup>.